



Charte départementale de l'Environnement de la Lozère

3 – Plan d'Actions 2003 - 2007



Annexe - 3

PLAN D' ACTIONS 2003-2007

Méthode de classification des actions

Le **projet de Charte** se décline actuellement en **23 projets** (le projet n° 9 : Développer les transports propres n'est pas élaboré) représentant **126 actions** à classer selon les quatre critères suivants afin de rendre lisible les choix et le classement opérationnel ultérieur des actions :

Action en cours : l'action est bien identifiée (nature des dépenses, maître d'ouvrage et, le plus souvent, le coût prévisionnel sont connus), le plan de financement est bien arrêté (les moyens financiers et humains sont mobilisables). La date de début de l'action est indiquée. Les financements en cours et prévisibles sont indiqués pour la période de la charte.

Action prête : l'action est bien identifiée mais elle est le plus souvent nouvelle et nécessitera des moyens nouveaux (le plan de financement n'est pas arrêté précisément). L'année prévue pour le démarrage de l'action est à préciser, ainsi que le coût et les financeurs potentiels sur la durée de la charte.

Action à finaliser : elle correspond aux objectifs de la Charte mais elle nécessite des compléments d'étude et de finalisation (plan de financement non déterminé). Les financeurs potentiels sont envisagés. Le délai de démarrage de l'action n'est pas connu.

AXE 1 :

**GERER
LA RESSOURCE
EN EAU**

AXE 1 : GERER LA RESSOURCE EN EAU

Projet 1 : mettre en place une politique de gestion intégrée à l'échelle des bassins versants

Le département de la Lozère appartient à trois grandes régions hydrographiques, les bassins Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse et Adour-Garonne.

Ces grandes zones font référence aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) correspondants. Pour chaque bassin versant, ce document définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau. Il a l'ambition de concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques. Il définit notamment les secteurs prioritaires où les usagers sont invités à instituer une gestion concertée dans le sous-bassin, ou le tronçon de sous-bassin, où ils agissent.

Pour la Lozère, nous pouvons délimiter six bassins versants principaux qui englobent la totalité des sous-bassins versants du territoire départemental : l'Allier, le Bès-Truyère, les Gardons, le Chassezac, le Lot et le Tarn.

Les problématiques au sein de ces secteurs hydrographiques sont différentes en fonction des usages et des ressources naturelles. Afin de réduire les pollutions, d'éviter l'épuisement des ressources en eau, de lutter contre les inondations, de restaurer les paysages, de concilier la protection du patrimoine « eau et environnement » et le développement des activités économiques, les élus, les agriculteurs, les gestionnaires d'ouvrages, les associations et les services de l'Etat sont invités à se concerter. C'est précisément l'objet de ce projet.

Actions :

Synthèse des études, état des lieux pour une gestion concertée du bassin Bès-Truyère

Prête

SAGE des Gardons, Lot amont, Tarn amont et de l'Ardèche. Elaboration, mise en œuvre et suivi

En cours

AXE 1 : GERER LA RESSOURCE EN EAU

Projet 2 : sécuriser le service public de distribution d'eau potable

Le département de la Lozère se caractérise par une dispersion de la ressource en eau constituée de nombreux aquifères superficiels, à faible potentiel, liés aux aléas climatiques.

Le constat établi réside dans la fragilité de la ressource associée à un renforcement des contraintes réglementaires (décret de décembre 2001 sur la qualité de l'eau, respect du débit réservé sur les cours d'eau, ...) et à une insuffisance de gestion des infrastructures d'eau potable.

L'insuffisance de connaissance et d'appropriation du patrimoine AEP et des ressources actuelles ou potentielles constitue un handicap supplémentaire qui ne permet pas d'avoir une analyse globale des problèmes. Cette insuffisance est aussi un frein à l'émergence de solutions ou propositions qui seraient de nature à fiabiliser, de façon durable, les ressources en eau par secteur homogène.

La faible densité de population et sa dispersion, en de nombreux points de desserte, constituent un handicap sérieux pour la collectivité qui est confrontée à la mise en place de services publics de desserte en eau potable (service non obligatoire) dans des secteurs géographiques isolés, dépourvus localement de points d'eau en quantité suffisante, d'où une réflexion à avoir sur la prise en charge de ce service qui, à l'évidence, devient prohibitif pour la collectivité.

Les collectivités de ce département n'ont pas toujours la capacité financière à investir pour sécuriser leur ressource en eau car le coût de cette sécurisation s'avèrerait insupportable pour l'usager d'où la nécessité de bien l'informer et le sensibiliser sur le caractère fragile de la ressource et sur les difficultés à respecter les exigences réglementaires sur la qualité de l'eau potable (turbidité, pH, arsenic, non agressivité de l'eau, bactériologie,...).

Actions :

Schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP)	En cours
Mise en place d'une structure de gestion AEP/assainissement sur la Margeride Ouest - inclus dans le schéma AEP)	A finaliser
Mise en place d'un réseau patrimonial de mesure débit/qualité sur les eaux souterraines	Prête
Opérations pilotes de traitement de l'eau potable pour eaux d'origine karstique	A finaliser
Sensibilisation des usagers sur le coût de l'eau, sa qualité et la ressource	A finaliser
Travaux de réhabilitation captages publics AEP	En cours
Mise en place de périmètres de protection des captages publics	En cours

AXE 1 : GERER LA RESSOURCE EN EAU

Projet 3 : Préserver ou améliorer la qualité des cours d'eau

Les habitants et les visiteurs de la Lozère n'attendent pas seulement la mise à disposition en quantité et en qualité voulues de l'eau qui leur est nécessaire. Ils veulent aussi de vrais cours d'eau et de belles rivières. Il faut pour cela :

- assurer un débit minimal, qui permette la vie des espèces animales et végétales et garantisse les usages de priorité absolue, comme les prélèvements pour l'alimentation en eau potable. Ceci peut, après analyse comparative, conduire à des solutions consistant, par exemple, à limiter les prélèvements à l'étiage, soutenir les étiages, recourir au stockage des eaux d'hiver dans des retenues ;
- respecter, voire rétablir les dynamiques naturelles des cours d'eau et mieux gérer leur abords. On se donnera en particulier les moyens, là où cela n'est pas encore fait, d'arrêter ou de limiter les extractions de matériaux dans les lits mineurs et majeurs, en identifiant au plus vite les solutions de substitution. Il faut aussi beaucoup mieux entretenir le lit des cours d'eau, grâce à la mise en place de structures pérennes d'entretien, de suivi et de financements stables ;
- assurer le retour des poissons migrateurs qui est un enjeu majeur et un indicateur précieux. Si les poissons migrateurs reviennent en masse, c'est que la qualité globale du milieu est bonne tout au long des axes de migration: qualité de l'eau, régime des cours d'eau mais aussi recul ou maîtrise de l'eutrophisation, et préservation des zones de frayères ou des habitats, obstacles non rédhibitoires.

Actions :

Actualisation du Schéma Départemental de Vocation Piscicole et élaboration du Plan Départemental de Protection et de Gestion des Milieux Aquatiques

En cours

Programme pluriannuel de restauration des cours d'eau du bassin du Tarn et du Lot

A finaliser

Sensibilisation à la lutte contre la pollution diffuse

A finaliser

AXE 1 : GERER LA RESSOURCE EN EAU

Projet 4 : améliorer l'assainissement

Le département de la Lozère se caractérise par un habitat diffus composé de plus de 2 000 hameaux répartis sur les 5 200 km² de ce territoire.

L'assainissement collectif s'est fortement développé y compris dans les petites collectivités. On recense 216 dispositifs épuratoires dont seulement 40 ont une capacité supérieure à 500 équivalents habitants.

Le constat établi sur ce parc de stations d'épuration est le suivant : 55 % des stations atteignent des performances satisfaisantes à correctes ; 45 % des stations ont des performances limitées, voire médiocres ; certains centres bourgs sont dépourvus de dispositif épuratoire ou sont équipés de station d'épuration justifiant d'un programme de réhabilitation.

L'amélioration de l'assainissement en Lozère nécessite de répondre aux besoins suivants : doter de stations d'épuration les centres bourgs importants non équipés ; fiabiliser les réseaux de collecte des centres bourgs (diagnostics, élimination eaux claires, ...) ; remettre à niveau les stations d'épuration créées dans les années 1970 (traitement tertiaire, filière boues, ...) ; poursuivre la mise en place des schémas communaux d'assainissement ; résorber les points noirs d'insalubrité dans certains villages ; promouvoir l'assainissement non collectif pour les petits hameaux ; mettre en place les filières d'élimination des sous-produits de l'épuration ; susciter et créer des structures de gestion intercommunales pour mieux gérer les dispositifs épuratoires et réaliser le contrôle, voire la gestion, de l'assainissement autonome.

Actions :

Schémas communaux d'assainissement et plans de zonage	En cours
Filières d'élimination des sous-produits de l'épuration (plan départemental d'élimination des déchets)	En cours
Remise à niveau des systèmes d'assainissement collectif	En cours
Sensibilisation et accompagnement pour le traitement des eaux blanches	A finaliser
Mise en place de services publics d'assainissement non collectifs	A finaliser

AXE 2 :

**MAITRISEZ LES POLLUTIONS
ET PROMOUVOIR
LES ENERGIES RENOUVELABLES**

AXE 2 : MAITRISER LES POLLUTIONS ET PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Projet 5 : mettre en œuvre le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA)

Avec 73 509 habitants (14 habitants au km²) la Lozère constitue le département français le moins peuplé. Les conditions climatiques (hiver rigoureux, gel) et la géographie du département (éparpillement des habitations) font du regroupement des communes et de la gestion des transports deux éléments incontournables dans la gestion des déchets. L'augmentation de la population en période estivale complique d'autant plus cette gestion.

Le PDEDMA a été élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat et approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 1996. La compétence du suivi de la mise en œuvre de ce plan a été par la suite transférée au Conseil général à sa demande. Ce plan a été modifié en mai 1999 pour réactualiser les données de 1996 (prévisions 2002, réseaux de déchèteries et de centres de transfert) et mettre à jour les grandes lignes du plan (réglementation, organisation de la collecte par les syndicats de communes, traitement par le SDEE, échéancier,...). La modernisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés du département est en cours et, d'ores et déjà, des réflexions complémentaires sont menées afin d'adapter le plan pour les déchets industriels banals (DIB), les inertes, la réhabilitation des décharges et les déchets d'épuration de l'eau.

L'adoption d'une solution départementale de traitement permet d'acquérir des équipements adaptés et performants tout en répartissant les charges et les coûts sur l'ensemble de la population (mutualisation des coûts). Afin d'éviter la pérennisation des décharges, une approche globale de la gestion des déchets (ménagers et professionnels) est obligatoire.

Actions :

Achèvement du programme de déchèteries (total : 24)	En cours
Achèvement du programme de centres de transfert (total : 7)	En cours
Mise en place de la collecte sélective des emballages	En cours
Réhabilitation des décharges	En cours
Développer la prévention de production des déchets	A finaliser
Développer la valorisation locale des déchets organiques	A finaliser

AXE 2 : MAITRISER LES POLLUTIONS ET PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Projet 6 : améliorer la gestion des déchets professionnels

Le département de la Lozère est globalement peu producteur de déchets industriels banals, mais leur gisement est très diffus. Seule une partie est valorisée, malgré l'existence de filières. Leur élimination se heurte à des coûts très élevés. Les déchets industriels spéciaux et les déchets toxiques en quantité dispersée sont intégrés dans le plan régional d'élimination des déchets autres que ménagers et assimilés du Languedoc-Roussillon. Leur gisement est faible. Toutefois, en raison de leur nature, la valorisation de ces déchets doit être maximale. En 1999, le Conseil Général a fait réaliser une étude, visant à élaborer un schéma départemental d'élimination des déchets industriels banals et inertes. Il prévoit une utilisation renforcée des filières de valorisation existantes, l'acceptation, sous conditions, des déchets industriels banals dans les déchèteries et/ou dans les circuits de collectes sélectives, ainsi que la généralisation des collectes spécifiques pour les déchets toxiques.

Dans le cadre d'un contrat territorial signé entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), le Département de la Lozère et le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), un groupe de travail a été chargé de mettre en place des actions visant à favoriser la gestion conjointe des déchets des professionnels et des collectivités. La première d'entre elles a été d'établir un projet de règlement intérieur type, ainsi qu'une charte associée, prévoyant l'acceptation des déchets professionnels en déchèteries. Elle ne concerne toutefois que certains déchets produits en quantité limitée.

Conformément à la circulaire ministérielle du 15 février 2000, doit être établi un plan de gestion départemental des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics. Les objectifs poursuivis sont notamment, de disposer d'un réseau de tri et de stockage des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics, de généraliser les pratiques de tri et de recyclage et de promouvoir la réutilisation des matériaux en réduisant les volumes de déblais mis en décharge.

Des campagnes de collecte de plastiques agricoles (polyéthylène, polypropylène) sont régulièrement organisées depuis 1999. Il est prévu de les étendre aux emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP), aux produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) et à terme, à l'ensemble des déchets produits par la profession agricole. Comme pour d'autres catégories de déchets, des synergies pourront être recherchées avec d'autres producteurs (professionnels, collectivités territoriales, Services de l'État, ...).

Les actions mises en œuvre privilégieront une approche globale de la gestion de l'ensemble des déchets du département, en dépassant la frontière entre les déchets des professionnels et ceux des ménages, conformément aux objectifs définis dans le cadre du contrat territorial "déchets".

Actions :

Élaboration et mise en œuvre du plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics	En cours
Coordonner la mise en œuvre du schéma départemental d'élimination des déchets professionnels	Prête
Sensibilisation, communication	Prête

AXE 2 : MAITRISER LES POLLUTIONS ET PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Projet 7 : maîtriser les énergies

Afin de participer à l'effort national de maîtrise des énergies et à une meilleure utilisation des énergies locales, ce projet s'attachera à favoriser ces nouveaux comportements auprès des institutionnels et des particuliers en proposant la mise en place d'un Espace Infos Energies, mais également d'une politique de la promotion du bois et de développement de bâtiments à Haute Qualité Environnementale (HQE) en Lozère.

Actions :

Création d'un espace info énergie	En cours
Recensement et Sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics sur des projets intégrant le bois	En cours
Aide à l'ingénierie Promotion du bois	Prête
Aide pour des bâtiments labellisés haute qualité environnementale	A finaliser

AXE 2 : MAITRISER LES POLLUTIONS ET PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Projet 8 : développer les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables a pour objectif de diminuer la part de production d'énergie issue des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), générateurs des risques de changements climatiques.

La Lozère bénéficie d'une faible consommation d'énergie et d'une production d'énergies renouvelables fortement dominée par l'énergie hydraulique qui exploite convenablement le potentiel des cours d'eau. Au niveau des autres sources d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, biogaz et géothermie), elles sont moins exploitées que l'hydroélectrique du fait de la méconnaissance pour certaines d'entre elles de leur potentiel au niveau départemental.

Deux principales sources d'énergies renouvelables semblent se dégager du projet : l'utilisation de l'énergie-bois avec la valorisation énergétique de la filière bois ; la production d'énergie éolienne avec une réflexion sur l'implantations d'éoliennes et de leurs enjeux territoriaux.

Concernant les autres alternatives de production et d'utilisation d'énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, elles seront valorisées à travers la mise en place d'un espace info-énergie (EIE) proposé par le projet n°7 relatif à la maîtrise de l'énergie. L'EIE aura pour objectif d'aiguiller les personnes soucieuses de produire une énergie renouvelable sur les aides financières existantes ainsi qu'au montage de leurs dossiers.

Actions :

Elaboration du schéma régional de l'éolien	A finaliser
Elaboration de la charte départementale de l'éolien	En cours
Plan départemental bois-énergie : animation et études	En cours
Plan départemental bois-énergie : aide aux équipements	Prête

AXE 3 :

**PRESERVER ET VALORISER
LE PATRIMOINE
NATUREL**

AXE 3 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

Projet 10 : gestion et mise en valeur des zones humides

Les zones humides assurent des fonctions importantes, non seulement pour le patrimoine écologique et la biodiversité qu'elles représentent, mais aussi parce qu'elles jouent également des rôles importants dans le cycle de l'eau : alimentation et protection des nappes, soutien d'étiage, régulation des crues, etc ...

- Face à la régression des zones humides et des menaces qui pèsent sur leur pérennité, il a été décidé d'inventorier l'ensemble des zones humides, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, pour mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides du département de la Lozère.

Actions :

Inventaire, gestion et mise en valeur des zones humides (zone test 2003 : Margeride ouest)

En cours

Inventaire et gestion des zones humides du haut bassin de l'Allier (Projet Loire Grandeur Nature 2002-2006)

Prête

Inventaire des zones humides alcalines des Causses

En cours

AXE 3 : PRESERVER ET VALORISER LA PATRIMOINE NATUREL

Projet 11 : réflexion pour une politique des espaces naturels sensibles (ENS)

Les Départements ont la compétence pour élaborer et appliquer la politique ENS (loi du 18 juillet 1985 et code de l'urbanisme L 142 et R 142 et suivants) : préserver la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et ouvrir au public ces espaces. L'acte générateur de cette réglementation émane d'une délibération de l'assemblée départementale qui déclare sa politique : elle fixe les objectifs de sa politique et les moyens pour la gestion des sites ou des zones.

La taxe départementale des ENS (TDENS), non obligatoire, est un moyen de financement de la politique ENS et la détermination facultative de zones de préemption est un outil de maîtrise foncière.

Le Conseil général de la Lozère a mis en place une politique de valorisation de sites ouverts au public pour promouvoir les spécificités paysagères et environnementales du département.

En dehors des espaces réglementés du Parc National des Cévennes, du futur réseau Natura 2000 et des réserves et parcs, la Lozère, riche de ses paysages, subit une régression des ses milieux ouverts menaçant la biodiversité et la fermeture du paysage par envahissement naturel de la forêt du à la déprise agricole notamment.

L'eau est le thème central de problématiques diverses sur le département : qualité et quantité de la ressource, drainage et zone humides, débit et qualité des cours d'eau, entretien des berges et de la *ripisylve*, restauration piscicole et activités nautiques. Les cours d'eau font l'objet d'une surveillance accrue.

L'objectif de ce projet est de donner les éléments de réflexion et de décision permettant la délibération de l'assemblée départementale.

Actions :

Etude sur les Espaces Naturels Sensibles

Prête

AXE 3 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

Projet 12 : mettre en place le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est représentatif des espaces remarquables sur le plan patrimonial au niveau européen. Il est issu de deux directives européennes :

- La directive oiseaux 79/409/CE du 2 avril 1979 devant donner lieu à la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS) ;
- La directive habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992 devant donner lieu à la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Le réseau Natura 2000, constitué des ZPS et des ZSC, a pour originalité d'appréhender la gestion dans sa globalité : on ne s'intéresse pas exclusivement aux espèces d'intérêt patrimonial mais on prend en considération leurs habitats et surtout les acteurs locaux en tenant compte des contextes économique et social.

L'objectif est la bonne conservation, ou l'amélioration de l'état de conservation, des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial répertoriés dans les sites. Pour cela des documents d'objectifs (Docob) doivent être élaborés en associant les acteurs locaux qui seront chargés de définir et de mettre en œuvre les règles de gestion.

La gestion des sites Natura 2000 privilégie la forme contractuelle. Les contrats Natura 2000 permettent aux gestionnaires locaux (agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs ...) d'assurer la gestion conformément au Docob et de percevoir en contrepartie une rémunération.

Le département de la Lozère recèle d'une grande richesse patrimoniale qui s'est traduite par la transmission à la Commission européenne, au titre de la directive habitats, de 13 sites totalisant 67 000 ha auxquels il faut ajouter deux ZPS déjà désignées.

Actions :

Etude des documents d'objectifs (Docob) Natura 2000

En cours

Animation du réseau Natura 2000

A finaliser

Gestion du réseau Natura 2001

A finaliser

AXE 3 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

Projet 13 : respecter les équilibres agro-sylvo-cynégétiques et prévenir les dégâts agricoles

En Lozère, département rural situé en moyenne montagne, les équilibres agro-sylvo-cynégétiques sont particulièrement difficiles à maîtriser en raison de vastes espaces favorables à la biodiversité, et à la faune sauvage en particulier. La faible densité de population, la déprise agricole et la fermeture des milieux restent des freins à une gestion concertée et optimisée.

Un arsenal de mesures établi par le législateur vise à privilégier la production agricole, principalement par la mise en place d'une indemnisation pour les dégâts causés par le grand gibier (sanglier). La grande faune dite "forestière" (cerf, chevreuil), d'implantation plus récente, colonise maintenant l'ensemble du département et n'est régulée que par l'action de l'homme.

La forêt lozérienne est une caractéristique forte du paysage. Sa régénération naturelle ou artificielle, son potentiel économique et social et sa mise en production ne doivent pas être mis en difficulté par la profusion des populations de gibier qui l'habitent.

Il convient, d'une part de prévenir au maximum les troubles pour réduire les préjudices économiques et financiers et pour ne pas aliéner la motivation des gestionnaires de ces territoires. D'autre part, la connaissance de la dynamique des grands ongulés, une régulation raisonnée des espèces et des programmes d'aménagements incitatifs, peuvent influencer une meilleure gestion forestière. .

Actions :

Observatoire départemental agro-sylvo-cynégétique	A finaliser
Gestion de la grande faune sauvage : Fixer les plans de chasse	A finaliser
Gestion de la grande faune sauvage : Fixer des recommandations et éditer d'un document de recommandations	Prête
Gestion de la grande faune sauvage : Aménagements forestiers de prévention des dégâts du gibier	A finaliser
Gestion de la grande faune sauvage : Renforcer la prévention des dégâts agricoles	A finaliser

AXE 3 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

Projet 14 : Prévenir et sensibiliser aux risques

Aux termes de l'article L 125-2 du code de l'Environnement, les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

En application de cette obligation le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) a été établi en juin 1995 pour le Département de la Lozère.

Les inondations constituent le principal risque naturel présent sur le département. C'est pourquoi une démarche d'élaboration de Plan de Prévention des Risques (PPR) a été mise en œuvre en priorité sur les communes les plus exposées.

Des risques de mouvements ou d'éboulements de terrains et de feux de forêts ainsi que des risques technologiques et liés aux transports de matières dangereuses sont également à signaler.

La prévention des risques naturels est une responsabilité partagée : l'Etat élabore les règles générales en matière de prévention et apporte son concours aux maires lorsque les moyens des communes sont insuffisants. Dans chaque commune, le maire a la responsabilité de veiller à la sécurité des populations face aux risques naturels, le code de l'urbanisme exige que le plan d'occupation des sols (POS) ou le plan local d'urbanisme (PLU) prenne en compte les risques naturels ; les particuliers, les entreprises doivent prendre les précautions nécessaires pour limiter les risques auxquels ils peuvent s'exposer, en s'informant, en s'assurant, en se protégeant individuellement ou collectivement, en veillant à ne pas aggraver les risques pour leurs voisins.

La prévention des risques peut se décliner en 5 thèmes : la connaissance et l'affichage du risque (atlas des zones soumises à des risques et information préventive), la prévention réglementaire (PPR), la prévision, l'alerte et la gestion de la crise (services d'alerte), la protection (travaux de protection), la réduction de la vulnérabilité.

Actions :

Dossier Départemental des Risques Majeurs et schéma départemental d'analyse et de couverture des risques	En cours
Plan de prévention des risques inondation et mouvements de terrain	En cours
Gestion des risques associés aux chutes de blocs sur les routes départementales des Gorges du Tarn et de la Jonte	En cours
Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie	En cours
Information sur les risques	Prête

AXE 4 :

**MAITRISE
ET PROMOUVOIR
LES PAYSAGES**

AXE 4 : MAITRISER ET PROMOUVOIR LES PAYSAGES

Projet 15 : préserver le patrimoine bâti

D'influence romaine prédominante, la Lozère offre un paysage véhiculant les traces de notre histoire. Avec la régression des filières traditionnelles et des savoir-, l'entretien de ce patrimoine architectural est particulièrement coûteux. De plus, pour devenir un lieu attrayant de migration et retenir sa population, le département souhaite préserver et mettre en valeur les éléments structurants faire de son territoire sans en bloquer l'évolution ou le développement.

Dans ce cadre, des actions ont été retenues concernant différents domaines : l'inventaire (action 1) ; la restauration globale des hameaux remarquables (action 2) ; la sensibilisation au patrimoine et techniques traditionnelles (action 3) ; des programmes d'aides aux investissements de protection du patrimoine (action 4 et 5) ; la réalisation d'un centre au Monziols (Saint Georges de Lévejac) pour le patrimoine et les techniques traditionnelles (action 6) et des actions principalement de formation et de communication pour le Centre des Monziols (actions 7).

Actions :

Inventaire du patrimoine bâti	En cours
Opération pilote de rénovation des hameaux lozériens (collectivités)	En cours
Opération pilote de rénovation des hameaux lozériens (particuliers)	En cours
Sensibilisation au patrimoine bâti et aux techniques traditionnelles du bâtiment (sensibilisation, études, travaux)	A finaliser
Programmes pour la protection du patrimoine rural (études)	A finaliser
Programmes pour la protection du patrimoine rural des collectivités (travaux)	A finaliser
Incitations à l'utilisation des matériaux traditionnels	A finaliser
Création du centre des Monziols pour matériaux et techniques traditionnels	A finaliser
Sensibilisation, formation et recherche pour matériaux et techniques traditionnels	A finaliser

AXE 4 : MAITRISER ET PROMOUVOIR LES PAYSAGES

Projet 16 : favoriser l'intégration paysagère des zones d'activités

Le développement des constructions de bâtiments d'unités économiques, en Lozère, au cours des dernières années a participé à la modification du paysage. Aussi, il convient de rechercher l'intégration de ces bâtiments, qu'ils soient dans les zones d'activité ou isolés, dans l'environnement naturel.

Développer une démarche de qualité environnementale au sein d'une zone d'activité, c'est mettre en adéquation des acteurs, des moyens techniques et financiers pour maîtriser les impacts environnementaux liés à l'aménagement et au fonctionnement du site.

A cette fin quatre actions sont proposées.

Actions :

Plan de qualité des zones d'activité et de l'immobilier d'entreprise

Prête

Intégration paysagère des zones d'activité

A finaliser

Sensibilisation des entreprises à la Haute Qualité Environnementale

A finaliser

Intégration paysagère des bâtiments agricoles

A finaliser

AXE 4 : MAITRISER ET PROMOUVOIR LES PAYSAGES

Projet 17 : lutter contre la fermeture des milieux

Le recul de l'agriculture, le siècle dernier, et notamment de l'élevage des petits troupeaux ovins et des grands troupeaux transhumants, est très marqué sur le département de la Lozère. Il s'accompagne de l'abandon de l'utilisation des parcours et des secteurs de pelouses et de landes peu productifs et par conséquent de la fermeture progressive des milieux. D'autre part, les importantes évolutions qu'a connu l'agriculture ces trente dernières années ont fait s'installer la profession agricole dans une logique d'intensification et de repli sur les meilleures terres. Les mesures agri-environnementales doivent contribuer, à travers de la Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE) et prochainement les Contrats d'Agriculture Durable (CAD), à inverser cette tendance. Ces mesures, dans le cadre de l'article 19 et des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), ont permis de maîtriser la friche voire de la faire reculer sur certains secteurs mais force est de constater la progression inexorable de l'embroussaillage à l'échelle du département. Aussi, les actions de lutte contre la fermeture des milieux doivent-elles être renforcées. .

Actions :

Cartographie et analyse des zones à risque de fermeture (expérimentation et suivi)	Prête
Cartographie et analyse des zones à risque de fermeture (application)	A finaliser
Maintien de l'ouverture des milieux par des mesures agri-environnementales (Contrat territorial d'exploitation)	En cours
Maintien de l'ouverture des milieux par des mesures agri-environnementales (Contrat agriculture durable)	Prête
Maintien de l'ouverture des milieux par des mesures agri-environnementales (Prime herbagère agri-environnementale)	En cours
Création et suivi d'associations foncières pastorales et agricoles	En cours
Sensibilisation des collectivités à la fermeture du milieu et à la lutte contre ce phénomène	A finaliser
Promotion du métier d'éleveur d'ovine : Journée départementale ovine	Prête
Promotion du métier d'éleveur d'ovine : Enseignement agricole et accueil de bergers stagiaires	Prête
Maîtrise de l'écobuage pastoral : formation	Prête
Diagnostic préalable aux chantiers	Prête
Maîtrise de l'écobuage pastoral : travaux	A finaliser

AXE 4 : MAITRISER ET PROMOUVOIR LES PAYSAGES
Projet 18 : mener une gestion sylvicole de qualité

La Lozère possède des régions naturelles dont la forêt est une caractéristique forte, on y observe une grande variété d'essences parmi lesquelles dominent les résineux. Le grand enjeu de la forêt lozérienne est sa mise en production. L'effort doit porter sur une gestion multifonctionnelle de la forêt en tant que système de production, de récréation et de protection sans oublier la prise en compte de l'écosystème. Une gestion sylvicole de qualité doit être synonyme de développement durable.

Actions :

Amélioration de la desserte forestière : schéma par massif	Prête
Amélioration de la desserte forestière : Pistes	A finaliser
Favoriser les dépressages et premières éclaircies (animation)	A finaliser
Favoriser les dépressages et premières éclaircies (travaux)	A finaliser
Restaurer les bandes boisées de l'Aubrac (animation- diagnostic)	En cours
Restaurer les bandes boisées de l'Aubrac (travaux)	A finaliser
Développer la sylviculture truffière (animation)	A finaliser
Développer la sylviculture truffière (accompagnement technique)	A finaliser
Développer la sylviculture truffière (travaux)	A finaliser
Sylvo-pastoralisme (animation)	A finaliser
Sylvo-pastoralisme (travaux en sections)	En cours
Sylvo-pastoralisme (travaux en privés)	A finaliser
Communication (sentiers d'interprétation)	A finaliser

AXE 4 : MAITRISER ET PROMOUVOIR LES PAYSAGES

Projet 19 : maîtriser l'utilisation de l'espace

Avec une très grande majorité de surfaces non urbanisées, la Lozère offre des paysages très variés. Il existe des sites représentatifs de ces paysages, remarquables par leur unité, leur cohérence, leur richesse patrimoniale ou comme témoins de modes de vie, d'habitat ou d'activités traditionnelles, qui constituent des repères dans l'identité collective des habitants permanents et saisonniers.

Or, malgré cette variété de paysages, de nombreuses difficultés sont rencontrées dans le département comme l'intégration du bâti, la déprise agricole et le peu d'intérêt que porte parfois la population locale à la mise en valeur du patrimoine paysager. La fermeture des milieux, le manque de gestion et la banalisation des boisements sont autant de facteurs préjudiciables à la qualité des paysages, à la qualité de vie des résidents principaux ou secondaires ainsi qu'au développement du tourisme.

L'amélioration des infrastructures, le développement des entreprises et des exploitations agricoles induisent de nouvelles constructions qui peuvent poser des difficultés d'intégration paysagère. .

Actions :

Elaboration d'un atlas paysager du département

En cours

Réhabilitation de haies (entretien, création)

A finaliser

Dégagement de sites d'intérêt patrimonial (naturel, architectural, paysager)

Prête

AXE 4 : MAITRISER ET PROMOUVOIR LES PAYSAGES

Projet 20 : Opération Grand Site

Les gorges du Tarn et de la Jonte, classées depuis le 29 mars 2002 au titre de la loi de protection du patrimoine naturel et paysager, font l'objet d'un projet d'Opération Grand Site (OGS).

Cette opération est destinée à assurer les équilibres physiques du site, la qualité paysagère du site et à mettre en place une politique d'entretien et de gestion pérenne reposant sur une structure locale.

Comme suite à la phase d'études de définition et de validation du projet par tous les partenaires (2002-2003), les premiers travaux de l'OGS des gorges du Tarn et de la Jonte sont programmés pour 2004.

Actions :

Etudes préalables de définition et de programmation financière de l'Opération Grand Site

En cours

Réhabilitation et requalification paysagère du site : 19 actions en projet.

A finaliser

Maîtrise du développement et de la fréquentation du site

A finaliser

Assurer la pérennité des activités économiques traditionnelles, gestionnaires des paysages

A finaliser

Gestion pérenne du site

A finaliser

AXE 5 :

**FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT
L'AFFAIRE
DE TOUS.**

AXE 5 : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT L'AFFAIRE DE TOUS

Projet 21 : développer les usages touristiques en cohérence avec l'environnement

La Lozère possède des sites localisés très fortement touristiques (Gorges du Tarn, Parc National des Cévennes,...) et les risques de sur-fréquentation restent latents pendant la période estivale.

La Lozère dispose d'une bonne infrastructure touristique : réseau hôtelier important, campings, villages vacances, gîtes. Elle offre un grand nombre d'activités telles que 2000 km de sentiers de grande randonnée (GR) et Tour de Pays, 2200 km de sentiers de petite randonnée, nombreux parcours de pêche, équitation, stations de ski en hiver, locations de vélos mais pas de piste protégée pour l'activité non motorisée. Reste à savoir si les structures existantes sont toujours adaptées aux activités de tourisme actuelles.

De par son patrimoine naturel important, le département possède un fort potentiel mais doit trouver un juste équilibre « touristique » afin de freiner la surexploitation de certains sites locaux, d'ouvrir d'autres sites et de toucher tous les publics tant les touristes que les locaux et d'allonger la période d'accueil des touristes.

Ainsi, les actions proposées visent à valoriser les ressources naturelles (rivières, lacs, paysages ...) par des activités de pleine nature (randonnée pédestre, cyclotourisme, pêche). Il est également proposé de qualifier l'offre dans l'espace Parc National des Cévennes. .

Actions :

Requalification de la station touristique du Mas de la Barque	En cours
Aménagement de l'ancien chemin de fer cévenol	Prête
Voies vertes: "sur les traces de la bête du Gévaudan"	A finaliser
Modernisation et valorisation de la randonnée	En cours
Projets de pêche en lacs de montagne	A finaliser
Schéma départemental du cyclotourisme	En cours
Qualification de l'offre touristique dans l'Espace PNC (accompagnement collectif)	En cours
Qualification de l'offre touristique dans l'Espace PNC (accompagnement individuel)	Prête
Mise en place de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et élaboration du plan	A finaliser

AXE 5 : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT L'AFFAIRE DE TOUS

Projet 22 : aider à la formation des professionnels dans les domaines liés à l'environnement

Le domaine de l'éducation à l'environnement touche traditionnellement le public scolaire ou jeune au sens large et le public vacancier. Pourtant, il s'avère indispensable qu'une formation ou sensibilisation à un comportement respectueux de l'environnement ou éco-citoyen dans le sens le plus large que l'on puisse donner à ce terme, c'est à dire touchant autant le champ social et économique qu'environnemental soit mis en place en faveur des milieux professionnels.

De telles actions de formation porteraient donc à sensibiliser l'individu lui-même (connaissance de la nature et des problèmes environnementaux, comportements respectueux de l'environnement...) mais aussi l'entreprise en tant que telle, en amenant les responsables et ses salariés à se saisir de réflexions au sujet de l'amont de leur activité (avec quels partenaires travaillons-nous ?, quels produits, matières premières sont nécessaires à notre activité...), de la nature de leur activité (comment mes équipements et mes actions influent en faveur ou en défaveur de l'environnement ?...) et enfin en aval de l'activité (que deviennent les résidus de mon travail ? quels sont les partenaires liés à mon activité en aval ?...). Cette démarche est innovante. C'est un défi qui peut accentuer l'image de l'environnement sain du département et réellement y contribuer, puis une telle réflexion menée à terme par l'entrepreneur et concrétisée en actions peut participer à sa renommée et directement à des économies financières pour l'entreprise et à plus long terme pour la société. .

Actions :

Professionalisation des maîtres d'œuvre des actions du projet 23

Prête

Formation des professionnels de l'agriculture

A finaliser

Formation des professionnels du tourisme

A finaliser

Professionalisation des acteurs de l'éducation à l'environnement

A finaliser

Formation des techniciens des collectivités territoriales

A finaliser

Formation des professionnels du commerce et de l'artisanat

A finaliser

AXE 5 : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT L'AFFAIRE DE TOUS

Projet 23 : éduquer les populations à l'environnement

Il a fallu attendre les années 1990 pour se voir mettre en place un groupe de travail regroupant les collectivités, les autres institutions et les associations afin de faire vivre une dynamique de partenariat autour de l'éducation à l'environnement en Lozère.

Plus récemment, en mars 2000, est né le R.É.E.L. : Réseau Éducation Environnement Lozère qui rassemble des acteurs de terrain (associations, personnes, entreprises), des décideurs et des financeurs. De nombreuses activités localisées sont mises en place par des acteurs spécialisés dans l'éducation à l'environnement. Au côté des actions phares menées ponctuellement (Collégiales par exemple), il est urgent qu'une politique globale d'éducation des populations à l'environnement soit mise en place à l'échelle du département.

Le contenu des actions suivra un thème fédérateur triennal. Ce choix peut permettre de lancer une dynamique en direction de tous les publics en multipliant les approches et moyens pédagogiques et de conserver une cohérence globale au projet, participant ainsi à l'amélioration de son impact. La pérennité de cette démarche sera apportée par l'apparition d'un thème nouveau tous les 3 ans. 2003 à 2005 : L'eau (qui est un axe très transversal dans la Charte), 2005 à 2007 : La Lozère, patrimoine naturel et .

Actions :

Construction et suivi de projets en milieu scolaire	Prête
Propositions d'animations, sorties, visites pour les enfants et les jeunes	Prête
Valorisation des actions avec les scolaires (collégiales)	En cours
Valorisation des actions avec les scolaires	En cours
Repérage et adaptation d'outils pédagogiques	A finaliser
Organisation de manifestations grand public	Prête
Sensibilisation des populations résidentes et touristiques	Prête
Conception, édition et diffusion de documents de vulgarisation de l'environnement local	A finaliser
Etude et réalisation d'équipements au service de la sensibilisation des populations	A finaliser

AXE 5 : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT L'AFFAIRE DE TOUS

Projet 24 : suivi et évaluation de la Charte

A partir de la stratégie définie, il est prévu de réaliser une centaine d'actions regroupées en 23 projets. Les choix opérés répondent à une recherche de mise en cohérence des politiques de l'Etat et du Département dans plusieurs domaines : eau, déchets, énergies, patrimoine naturel, paysages et éducation à l'environnement.

Au cours de la phase d'élaboration, la concertation a été volontairement élargie à de multiples acteurs : organismes socioprofessionnels, agences et associations.

Il semble essentiel de concevoir le dispositif de suivi / évaluation en tenant compte de ces trois facteurs : nécessité de lisibilité, vérification de la cohérence des politiques et poursuite d'une concertation large des acteurs. Il convient également d'informer d'autres publics, élus et populations, des résultats de la Charte.

Actions :

Animation et suivi	Prête
Communication (coordination)	Prête
Communication (outil)	Prête